



SNUipp -FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 E-mail : snu68@snuipp.fr



F.S.U.

Fédération Syndicale Unitaire

Le SNUipp-FSU est membre de la FSU (Fédération syndicale Unitaire), première fédération syndicale dans l'Education Nationale.

Vendredi 17 mai 2013

Si vous rencontrez des difficultés à la lecture du mail, consultez-le en cliquant sur le lien suivant :

<http://68.snuipp.fr/spip.php?article2808>

si le fichier ne s'ouvre pas : copiez le lien et collez-le dans le navigateur de votre ordinateur.

TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.

N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !

Le bulletin d'adhésion en cliquant sur le lien : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article258>

SOMMAIRE

1) Rythmes : préparons la rentrée 2013

2) Négociations salariales ouvertes

3) APC : le délai est repoussé

4) Rappel : les évaluations ne sont pas obligatoires, les remontées encore moins

5) Certains temps partiels sur autorisation seront refusés cette année

6) S'essayer à l'ASH : une nouvelle circulaire

1) Rythmes : préparons la rentrée 2013

La grande majorité des communes a demandé le report à 2014 pour la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires. Les communes prépareront leurs projets dès sept-oct 2013.

Il va falloir reprendre la main sur ce dossier et préparer la rentrée dès maintenant.

C'est pourquoi l'intersyndicale SNUipp-FSU – Snudi-FO – SNE fgaf vous invite à deux réunions d'information et de réflexion syndicales

le mercredi 19 juin,

de 8h30 à 11h30,

à Colmar (IUT)

et Mulhouse (local FO).

Les lieux vous seront encore précisés.

Informez-nous de votre venue.

2) Négociations salariales ouvertes

Le ministère vient de présenter un projet de discussions qui prévoit le rapprochement des niveaux de rémunérations et des perspectives de carrières des enseignants des écoles avec ceux du second degré. Cela se déclinerait par deux mesures à destination des PE qui pourraient voir le jour pour l'année scolaire 2013-2014.

Trouver le tract à imprimer ici : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article2806>

3) APC : le délai est repoussé

Vous avez reçu une circulaire vous demandant de retourner pour le 1^{er} juin votre fiche action APC.

L'administration a bien admis que ce délai était bien trop court. Pas de panique donc, cette fiche action sera à joindre à l'avenant de votre projet d'école pour la prochaine rentrée.

4) Rappel : les évaluations ne sont pas obligatoires, les remontées encore moins

Il n'y a pas d'ambiguïté : aucune circonscription, DASEN ou recteur ne peut faire pression sur les collègues et les équipes pour imposer la passation des évaluations CE1 et CM2. Les livrets arrivent dans les écoles à disposition des équipes. Après, ce sont les enseignants qui décident de l'utilisation de ces documents.

Si vous subissez la moindre pression à ce sujet, faites-le nous savoir.

5) Certains temps partiels sur autorisation seront refusés cette année

C'est bien tardivement que l'administration nous a annoncé hier que les règles concernant les temps partiels sur autorisation allaient être durcies, contrairement aux autres années. C'est ainsi que l'administration devrait refuser une vingtaine de demandes.

Les critères choisis seront la présentation ou non de motifs clairs de la demande.

Le SNUipp-FSU déplore avant tout l'annonce tardive de la réponse.

Pour être soutenus, contactez-nous en nous envoyant copie de vos demandes.

6) S'essayer à l'ASH : une nouvelle circulaire

L'an dernier, les postes ASH pouvaient être obtenus à la première phase à titre provisoire. Cette année, l'administration a bloqué ces vœux.

Tous les collègues souhaitant travailler en ASH à la rentrée prochaine, devront en faire la demande avec l'annexe J (http://68.snuipp.fr/IMG/doc/ANNEXE_J.doc) de la circulaire mouvement.

L'attribution des postes se fera lors d'un mouvement manuel particulier avant la deuxième phase informatisée. La date sera précisée ultérieurement.

Une nouvelle circulaire va arriver dans les écoles prochainement accompagnée de la liste des postes ASH vacants.

Les représentants du personnel veilleront à ce que des règles de nomination soient respectées :

- demandes de maintien d'abord
- essai à l'ASH ensuite avec respect des barèmes

N'oubliez pas d'envoyer une copie de vos demandes au SNUipp-FSU

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>